

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 12 juin 2018, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet:

Pierre Métras	Conseiller poste 2
Danielle Caron	Conseillère poste 3
Jacques de Foy	Conseiller poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller poste 5
Hélène Desgranges	Conseillère poste 6

Est absente la conseillère Caroline Huot.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

168-06-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - 12 JUIN 2018 - 19 h**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 03.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018
 - 03.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2018
 - 03.03 Adoption du procès-verbal du dépôt des candidatures pour l'offre d'emploi contractuel préposé à l'accueil – parcs La Biche » et « Le Petit Égaré » - 24 mai 2018
 - 03.04 Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public pour le profilage de fossés et le remplacement de ponceaux sur le chemin Dutrisac LDC-17-01

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04.01 Registre des comptes à payer au 31 mai 2018
- 04.02 Registre des comptes à payer au 12 juin 2018
- 04.03 Registre des salaires du 29 avril au 26 mai 2018
- 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
- 04.05 Faits saillants du rapport financier 2017
- 04.06 Nomination de madame Claire Gaudreault au Comité d'embellissement
- 04.07 Prix de vente pour les crayons avec le nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf
- 04.08 Achat de drapeaux avec le logo de Lac-du-Cerf
- 04.09 Prix facturé aux membres pour la borne de recharge électrique
- 04.10 Devenir membre de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL)

05. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 05.01 Génératrice pour le centre de coordination

06. TRANSPORT

- 06.01 Appel d'offres pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 500 tonnes métriques de sable tamisé AB-10
- 06.02 Clôture au garage municipal
- 06.03 Remise (hangar)
- 06.04 Demande de la compagnie 9184-7616 Québec inc.
- 06.05 Compte-rendu du comité de voirie – 30 mai 2018
- 06.06 Fauchage de chemins municipaux
- 06.07 Programme d'aide à la voirie local – Volet-Redressement des infrastructures routières locales
- 06.08 Programme d'aide à la voirie local – Volet- Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 06.09 Appel d'offres public LDC-17-01 – Profilage de fossés et remplacement de ponceaux – chemin Dutrisac

07. HYGIÈNE DU MILIEU

- 07.01

08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 08.01 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la modification règlementaire en ce qui concerne les coûts des différents permis et certificats
- 08.02 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la modification du règlement 198-2000, relatif au zonage
- 08.03 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la modification de l'article 4.7 du règlement 199-2000 relatif au lotissement
- 08.04 Comité consultatif d'urbanisme – Dépenses prévues et autorisées – 30 mai 2018

08.05 Mandat au Service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la rédaction de modifications aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf

09. LOISIRS

09.01 Offre d'emploi contractuel – Préposé à l'accueil – Parcs : *La Biche et Le Petit Égaré* – recommandation du comité des ressources humaines

09.02 Club des loisirs du Lac-du-Cerf – demande d'autorisation – Fête nationale du Québec 2018

10. CULTURE

10.01 Recommandation du comité de bibliothèque – frais d'exposition

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

11.01 Soumission Nordak Marine – Bouées nautiques et accessoires

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENT

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

169-06-2018 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire en date du 8 mai 2018**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire en date du 8 mai 2018.

ADOPTÉE

170-06-2018 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire en date du 15 mai 2018**

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire en date du 15 mai 2018.

ADOPTÉE

171-06-2018

Adoption du procès-verbal du dépôt des candidatures pour l'offre d'emploi contractuel préposé à l'accueil – parcs La Biche et Le Petit Égaré en date du 24 mai 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal du dépôt des candidatures pour l'offre d'emploi contractuel préposé à l'accueil – parcs *La Biche* et *Le Petit Égaré* en date du 24 mai 2018

ADOPTÉE

172-06-2018

Adoption du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public pour le profilage de fossés et le remplacement de ponceaux sur le chemin Dutrisac LDC-17-01 en date du 31 mai 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public pour le profilage de fossés et le remplacement de ponceaux sur le chemin Dutrisac LDC-17-01 en date du 31 mai 2018.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

173-06-2018

Registre des comptes à payer au 31 mai 2018

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 MAI 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1800218	À	M1800223	12 057,30 \$
C1800224	À	C1800235	2 199,38 \$
L1800236	À	L1800240	10 939,07 \$
P1800241	À	P1800262	12 165,45 \$
TOTAL			37 361,20 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

174-06-2018 Registre des comptes à payer au 12 juin 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 12 JUIN 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1800263	À	M1800264	5 026,21 \$
L1800265	À	L1800268	45 626,79 \$
P1800269	À	P1800271	65 896,50 \$
TOTAL			116 549,50 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

175-06-2018 Registre des salaires pour la période du 29 avril au 26 mai 2018

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 29 avril au 26 mai 2018, se totalisant 27 100,93 \$. Chèques numéro : D1800147 à D1800180.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

176-06-2018

**Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière -
délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 MAI 2018			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1800069	À	ENB1800092	3 761,79 \$
ENB1800093			À VENIR
ENB1800094			165,56 \$
TOTAL			3 927,35 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

177-06-2018 **Faits saillants du rapport financier 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les faits saillants du rapport financier 2017, présenté par la mairesse et qu'une copie par média poste soit distribuée sur tout le territoire de Lac-du-Cerf et publiée sur le site Web.

Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

178-06-2018 **Nomination de madame Claire Gaudreault au Comité d'embellissement**

Il est proposé par la conseillère Danielle Caron appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Claire Gaudreault soit nommée pour siéger au Comité d'embellissement de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

179-06-2018 **Prix de vente pour les crayons avec le nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf**

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre les crayons avec le nom de la municipalité, 2 \$ le crayon.

ADOPTÉE

180-06-2018 **Achat de drapeaux avec le logo de Lac-du-Cerf**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme Fläk pour l'achat de douze (12) drapeaux 72" x 36" avec le logo de la Municipalité de Lac-du-Cerf se détaillant comme suit :

Drapeau standard

Format: 72" x 36"
Polyester, Impression numérique Recto fini miroir au Verso
Finition: Corde et Cabillot
12 unités @ 87 \$ unité = 1 044 \$ pour le lot

Montage du drapeau

1h30 = **82,50 \$**

Taxes et frais de transport en sus

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

181-06-2018 Prix facturé aux membres pour la borne de recharge électrique

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le prix facturé aux membres pour la borne de recharge électrique soit de 1 \$ l'heure.

ADOPTÉE

182-06-2018 Devenir membre de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL)

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf devienne membre de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL) pour la somme de 20 \$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

183-06-2018 Génératrice pour le centre de coordination

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal demande des soumissions, par invitation, à au moins deux fournisseurs pour l'achat d'une génératrice de 45 KW au propane pour le fonctionnement du centre de coordination.

Réception et ouverture des soumissions

Des soumissions scellées et portant mention «**Génératrice au propane**», adressées au bureau de la municipalité, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1, seront reçues le ou avant le mercredi 22 août 2018, à 14 h.

Elles seront ouvertes publiquement le mercredi 22 août 2018, à 14 h 01, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf.

Formulaires de la municipalité

Seules les soumissions complétées sur les documents fournis sur support papier par la Municipalité de Lac-du-Cerf seront considérées lors de l'analyse finale.

Dépôt de soumission

Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt ayant pour but de garantir la signature par l'adjudicataire d'un engagement en vertu duquel il accepte d'exécuter les travaux prévus conformément aux conditions stipulées dans les documents faisant partie de la demande de soumission à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

Ce dépôt est constitué d'un chèque visé par une banque à charte du Canada ou une Caisse Populaire payable à la Municipalité de LAC-DU-CERF et représentant un montant équivalent à 10% du montant total de sa soumission avant les taxes, et ce, à titre de caution de soumission.

Les dépôts de garantie seront retournés à tous les soumissionnaires sauf l'adjudicataire, dès que le Conseil aura accepté une des soumissions ou les aura rejetées. La Municipalité de Lac-du-Cerf gardera le chèque de dépôt de l'adjudicataire à titre de garantie d'exécution du contrat.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

TRANSPORT

184-06-2018

Appel d'offres pour la fourniture de sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, à au moins deux fournisseurs pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 500 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver 2018-2019.

Réception et ouverture des soumissions

Des soumissions scellées et portant mention « **Fourniture de sable tamisé AB-10** », adressées au bureau de la municipalité, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S1, seront reçues le ou avant le mardi 3 juillet 2018, à 14 h.

Elles seront ouvertes publiquement le mardi 3 juillet 2018, à 14 h 01, au bureau municipal de la municipalité de Lac-du-Cerf, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf.

Formulaires de la municipalité

Seules les soumissions complétées sur les documents fournis sur support papier par la Municipalité de Lac-du-Cerf seront considérées lors de l'analyse finale.

Dépôt de soumission

Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt ayant pour but de garantir la signature par l'adjudicataire d'un engagement en vertu duquel il accepte d'exécuter les travaux prévus conformément aux conditions stipulées dans les documents faisant partie de la demande de soumission à défaut de quoi la soumission sera rejetée.

Ce dépôt est constitué d'un chèque visé par une banque à charte du Canada ou une Caisse Populaire payable à la Municipalité de LAC-DU-CERF et représentant un montant équivalent à 10% du montant total de sa soumission avant les taxes, et ce, à titre de caution de soumission.

Les dépôts de garantie seront retournés à tous les soumissionnaires sauf l'adjudicataire, dès que le Conseil aura accepté une des soumissions ou les aura rejetées. La Municipalité de Lac-du-Cerf gardera le chèque de dépôt de l'adjudicataire à titre de garantie d'exécution du contrat.

ADOPTÉE

185-06-2018

Achat et installation d'une clôture au garage municipal

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission 2018-0078 de l'entreprise Aménagements Girouard pour l'achat et l'installation d'une clôture au garage municipal et de leur adjuger le contrat pour la somme de 15 602,11 taxes incluses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

186-06-2018

Engagement de crédits pour la construction d'une remise de 24 pi x 28 pi

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 24 500\$ pour la construction d'une remise de 24 pi x 28 pi et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer un transfert du poste du 59-159-11 Fonds réservé amélioration garage 20 500 \$ au poste 23-040-00-522-00 Remise.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

187-06-2018 **Demandes de la compagnie 9184-7616 Québec inc.**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à certaines demandes de la Compagnie 9184-7616 Québec inc., à savoir :

- D'installer des arrêts sur le chemin Dumouchel où la municipalisation se termine et quand on revient du parc La Biche à la fin du droit de passage au chemin Dumouchel.
- D'installer deux panneaux 10 km/h le long du droit de passage.
- D'installer de l'abat-poussière sur le chemin Dumouchel jusqu'à la fin du chemin municipalisé.
- Que la personne qui perçoit les droits d'entrée au parc La Biche sensibilise les usagers à respecter la limite de vitesse de 10 km/h.

En ce qui concerne de dégager la compagnie de toutes responsabilités sur le droit de passage, le conseil municipal ne peut acquiescer à une telle demande, car le droit de passage ne lui appartient pas.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la compagnie d'installer un arrêt en bas de la rue privée continuant tout droit à la fin du chemin municipalisé.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

188-06-2018 **Compte-rendu du comité de voirie – 30 mai 2018**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, pour dépôt, le compte-rendu du comité de voirie en date du 30 mai 2018.

ADOPTÉE

189-06-2018 **Fauchage de chemins municipaux**

Il est proposé par la conseillère Hélène Desgranges appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat de fauchage des abords de chemins municipaux à l'entreprise Luc Lajeunesse Électrique inc. au tarif de 34 \$ l'heure.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

190-06-2018

Programme d'aide à la voirie local – Volet- Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau il est résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

191-06-2018

Programme d'aide à la voirie local – Volet- Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Pierre Métras il est résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

192-06-2018

Appel d'offres public LDC-17-01 – Profilage de fossés et remplacement de ponceaux – chemin Dutrisac

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a demandé un appel d'offres public LDC-17-01 pour le profilage de fossés et remplacement de ponceaux au chemin Dutrisac ;

ATTENDU QUE les trois soumissions reçues ont été ouvertes le 31 mai 2018, à 14 h 01 et que le classement des soumissions se présent comme suit :

Entrepreneur	Prix soumissionné	Commentaires
Lacelle et Frères	161 758,33 \$	
Excavation Boldex inc.	173 028, 29 \$	
Gaétan Lacelle Excavation inc.	243 647,05 \$	Liste des sous-traitants absente

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme aux exigences des documents d'appel d'offres ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire Lacelle & Frères pour la somme de 161 758,33 \$, et ce, conditionnellement à ce que la Municipalité de Lac-du-Cerf obtienne la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE

URBANISME

193-06-2018

Modification règlementaire en ce qui concerne les coûts des différents permis et certificats

CONSIDÉRANT les commentaires reçus de la part des citoyens notamment en ce qui concerne le coût du permis de rénovation;

CONSIDÉRANT que certaines demandes occasionnent des coûts à la municipalité et qu'actuellement aucun frais n'est mentionné pour ce type de permis;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées afin de voir ce qui est exigé ailleurs dans d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 mai 2018 (résolution numéro 014-05-2018);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier les articles 5.2 et 5.3 du règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats de la façon suivante :

5.2 Permis de construction

Travaux	Habitation	Commerces, industries, bâtiments agricoles, institutions et autres
Nouvelle construction, agrandissement d'un bâtiment principal	50\$ par unité de logement	100\$
Transformations, rénovations, réparations à un bâtiment:		
Valeur des travaux moins de 5 000\$:	20\$	40\$
Valeur des travaux 5 000\$ à 9 999\$:	30\$	60\$
Valeur des travaux 10 000\$ et plus :	40\$	80\$
Construction, agrandissement à un bâtiment, une construction accessoire	25\$	50\$
Piscine, spa	25\$	50\$
Installation septique	25\$	50\$
Permis pour l'implantation, la modification substantielle ou le remplacement d'une installation de prélèvement des eaux	25\$	50\$
Permis pour l'aménagement d'un système de géothermie	25\$	50\$
Modification d'un permis émis et non échu	Gratuit	Gratuit
Renouvellement de permis	20\$	40\$

5.3 Certificat d'autorisation

a) changement d'usage.....	20\$
b) déplacement d'un bâtiment.....	20\$
c) démolition, en tout ou en partie, d'une construction	20\$
d) installation d'un usage ou d'un bâtiment temporaire	20\$
e) travaux sur la rive ou le littoral	20\$
f) installation, modification ou remplacement d'une enseigne	20\$
g) Abattage d'arbre, brûlage, vente de garage.....	Gratuit
h) Abrogé	
i) Construction de clôture ou de muret ou plantation d'une haie	20\$
k) Aménagement d'un terrain de camping	50\$
l) Réalisation de travaux d'excavation, de remblai, de déblai et/ou de stabilisation du sol.....	20 \$
m) Étude d'un dossier CPTAQ	25 \$
n) Demande de modification règlementaire.....	1000 \$*

* Ces frais couvrent les coûts d'ouverture du dossier, de publication et d'exécution de la procédure légale applicable selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ces frais sont non remboursables.
À ces frais, il sera ajouté les frais imposés par la MRC pour la modification règlementaire.

ADOPTÉE

194-06-2018

Modification du règlement 198-2000, relatif au zonage

CONSIDÉRANT certaines incongruités dans notre règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que certains articles ont besoin d'être précisés afin d'en faciliter la compréhension;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 mai 2018 (résolution numéro 015-05-2018);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à la majorité des conseillers présents de modifier certains articles du règlement 198-2000 relatif au zonage plus précisément les articles suivants :

- Article 7.3.4.3 : permettre les toits monopentes
- Article 8.13, b) : modifier la hauteur de la clôture à maximum 2m pour concorder avec le règlement concernant les clôtures (art. 8.11.2)
- Article 10.2, l) : modifier l'article de la façon suivante : toute enseigne de couleur **et** de forme pouvant être confondue avec les signaux de circulation est prohibée.
- Article 10.3: ajouter un paragraphe pour permettre aux commerces d'afficher, sans permis, leur menu pour un maximum de 1m²
- La modification de l'article 10.6 relativement aux enseignes directionnelles est reportée, car le conseil souhaite étudier plus en profondeur ledit article.

Madame Hélène Desgranges se rallie au groupe et enregistre sa dissidence sur la modification de l'article 7.3.4.3, car elle veut une étude plus approfondie et que la municipalité mise sur la valeur du paysage et du patrimoine bâti.

ADOPTÉE

195-06-2018

Modification de l'article 4.7 du règlement 199-2000, relatif au lotissement

CONSIDÉRANT les problèmes vécus par le passé concernant certaines rues ayant été cédées à la municipalité et dont la pente entraîne une problématique au niveau de l'entretien;

CONSIDÉRANT qu'actuellement aucune mention n'est faite sur la longueur maximale pouvant servir au calcul de la pente des rues;

CONSIDÉRANT que les plans d'arpentages peuvent parfois nous induire en erreur, car la pente est prise sur une très grande distance et qu'ainsi, il devient presque impossible de déceler une pente prononcée sur ces plans;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme en date du 30 mai 2018 (résolution numéro 016-05-2018);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'article 4.7 du règlement 199-2000 relatif au lotissement de la façon suivante :

- La pente moyenne des rues principales et secondaires ne doit pas excéder 9 % sur toute section de 15m prélevée n'importe où sur son parcours. Dans des conditions exceptionnelles, une pente jusqu'à 12% est permise pourvu que le tronçon concerné n'ait pas plus de cent cinquante (150) mètres à partir du sommet sans rencontrer ailleurs une pente inférieure à 9%.

ADOPTÉE

196-06-2018

Dépenses prévues et autorisées – 30 mai 2018

Mesdames Annabelle Pilotte et Danielle Ouimet informent le comité qu'elles renoncent à l'indemnité pour frais de déplacement de 34 \$, car la réunion a eu lieu pendant les heures normales prévues pour leurs fonctions.

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais de déplacement ci-dessous :

Membres du CCU et employés municipaux

Bernard Émard	34 \$
Yves Dubois	34 \$
Jacques de Foy	34 \$
Yvan Courville	34 \$
Danielle Ouimet	0 \$
<u>Annabelle Pilotte</u>	<u>0 \$</u>

TOTAL 136 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

197-06-2018

Mandat au Service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la rédaction de modifications aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat au Service d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la rédaction de modifications aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-du-Cerf, et ce, conformément résolutions numéro :

- 123-04-2018 - Modification règlementaire en ce qui concernant les projets intégrés d'habitation
- 193-06-2018 - Modification règlementaire en ce qui concerne les coûts des différents permis et certificats
- 194-06-2018 - Modification du règlement 198-2000, relatif au zonage
et
- 195-06-2018 - Modification de l'article 4.7 du règlement 199-2000, relatif au lotissement

ADOPTÉE

LOISIRS

198-06-2018

Engagement d'une préposée à l'accueil – Emploi contractuel

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi contractuel pour le poste de préposé à l'accueil s'est terminée le 24 mai 2018, à 14 h;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a étudié les curriculum vitae et rencontré les candidats le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines nous recommande d'engager madame Anika Tremblay-Robert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager madame Anika Tremblay-Robert au poste de préposée à l'accueil du parc de la Biche et du parc Le Petit Égaré, et ce, à titre de travailleur autonome.

Responsabilités

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale, la préposée doit:

- Accueillir les gens, les informer de nos attraits touristiques et distribuer différents feuillets;
- Percevoir les droits d'entrée et remettre les reçus à cet effet;
- Comptabiliser les droits d'entrée en fin de journée et remplir les formulaires à cet effet;
- Voir à l'entretien ménager des toilettes sèches;

- Ramasser les ordures dans les poubelles situées près de la plage et dans le parc;
- Voir à la propreté à l'entrée du site
- Les fins de semaine, voir à percevoir les droits d'accès pour le parc Le Petit Égaré et voir à l'entretien ménager des toilettes sèches.

Tarif horaire

14,00\$ de l'heure

L'emploi contractuel est pour la période du 20 juin au 25 août 2018, à raison de 35 heures par semaine.

ADOPTÉE

c. c. Monsieur Jacques Caron, représentant syndical Lac-du-Cerf

199-06-2018

Club de Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – Demande pour utiliser les installations de la municipalité à l'occasion de la Fête nationale du Québec – 24 juin 2018

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club de Loisirs du Lac-du-Cerf :

- À utiliser le terrain de jeux Raymond-Charbonneau et le centre civique et le centre communautaire Gérald-Ouimet lors de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2018 de 7 h à 24 h.
- À avoir accès au site la veille de l'événement pour débiter le pavoisement, à l'exception du centre communautaire Gérald-Ouimet qui est réservé jusqu'à 18 h.
- À autoriser un feu de camp à ciel ouvert et le déploiement de feux d'artifice, et ce, conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

ADOPTÉE

CULTURE

200-06-2018

Engagement de crédit pour l'exposition de madame Ann Frank et la rencontre avec l'auteure, Madame Colette Major

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Hélène Desgranges et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un crédit de 250\$ pour l'exposition de madame Ann Frank et de 250\$ pour la rencontre avec l'auteure, madame Colette Major.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 juin 2018

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

201-06-2018

Soumission Nordak Marine – Bouées nautiques et accessoires

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Nordak Marine en y enlevant les 100 pieds de chaîne ¼ pouce au montant de 225 \$. En retranchant le 225 \$, la soumission totalisera un montant de 2 560,61 \$ taxes incluses.

Les 6 pesées de 35 livres apparaissant dans la soumission ont déjà été livrées.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

202-06-2018

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
maire.